

Montréal, le 11 novembre 2005

Madame Carole Thériège
Ministre la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
25, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1

Objet : réforme du milieu familial reconnu par les CPE

Madame la Ministre,

Nous sommes un groupe de gestionnaires de centres de la petite enfance qui opérons le milieu familial depuis de nombreuses années. Parmi nous la plupart sont des pionnières qui ont participé à la création des premières agences de services de garde du Québec.

Nous désirons apporter notre contribution au débat actuel sur la réforme du milieu familial entreprise par le gouvernement du Québec.

Nous voulons vous faire part que nous appuyons cette réforme. Nous la considérons nécessaire, tout autant pour des considérations pédagogiques qu'administratives ou financières.

La plupart des points de vue diffusés à la radio et à la télévision sur la réforme de la GMF sont très alarmistes. Tous ces points de vue, y compris ceux de certains universitaires, vont dans le sens d'une pensée unique qui suppose que la qualité passe par de petites entités administratives. Mais ces hypothèses ne sont nullement confirmées par des faits. Et il se trouve que l'expérience vécue du milieu familial nous démontre le contraire : la coordination de nombreuses places en milieu familial a en réalité des effets bénéfiques.

Avant la réforme de 1997, qui a créé les centres de la petite enfance à partir des agences de services de garde en milieu familial et des garderies à but non lucratif, il existait déjà plusieurs entités qui opéraient de nombreuses places en milieu familial. À Québec, une gestionnaire supervisait 4 agences totalisant 660 places. À Laval on retrouvait 3 agences regroupées de 150 places chacune. Et dans les Basses-Laurentides, 2 CPE travaillaient ensemble avec 300 places et même ensuite 500 places jusqu'en 2002. Il y a aussi d'autres exemples de ce genre dans le Québec de l'époque. Il apparaît que ces regroupements de places permettaient de réaliser des économies d'échelle qui dégageaient des sommes pouvant être réinvesties dans le soutien aux responsables de services de garde et aux enfants.

...

Les impacts sur la qualité de services

Le fait pour une corporation d'avoir de nombreuses places à son permis, lui permet de bénéficier de ressources financières plus importantes. L'utilisation de l'informatique et de logiciels sophistiqués autorise maintenant aisément la gestion de nombreuses places. Par exemple, un bureau coordonnateur, en quadruplant le nombre de ses places de 250 à 1 000, n'aurait pas besoin d'investir dans les mêmes proportions, en temps et en argent pour réaliser les tâches administratives et comptables. Une partie de cette économie permettrait l'embauche de personnel dévoué au soutien pédagogique. Actuellement, un CPE qui opère le milieu familial avec peu de places, n'a pas les ressources financières lui permettant d'avoir une conseillère pédagogique à temps plein. Un CPE qui coordonne 250 places dans ce même mode de garde a lui, généralement au moins deux personnes qui travaillent exclusivement à donner des services pédagogiques aux responsables de services de garde et aux enfants.

Avec un bureau coordonnateur, il sera possible d'embaucher un plus grand nombre de conseillères pédagogiques. Cela devrait amener la formation d'une véritable équipe pluridisciplinaire. Les échanges entre les membres d'une équipe créent une synergie qui génère davantage de possibilités de résolution de problèmes. Ce qui amène des solutions plus appropriées pour répondre aux besoins des enfants.

Le fait d'augmenter le nombre de places à coordonner ne signifie nullement que les RSG devront attendre « en ligne », avant d'obtenir des services. Le bureau coordonnateur devra prendre les moyens pour que les RSG puissent s'adresser à une conseillère en particulier, qui les connaît et qui saura répondre à leurs besoins.

Nos propositions pour réussir la réforme de la garde en milieu familial

Nous demandons à ce que les bureaux coordonnateurs ne soient confiés qu'à des organismes à but non lucratif, qui d'après nous, présentent une meilleure garantie de services aux enfants.

Le processus d'agrément des bureaux coordonnateurs devra être rigoureux. Nous considérons que la garde en milieu familial doit être exclusivement confiée à ceux qui croient en ce mode de garde et qui possèdent la compétence et l'expertise en la matière, indépendamment des appuis politiques.

Le financement accordé aux bureaux coordonnateurs devra être suffisant pour leur permettre d'accomplir avec efficacité les opérations liées à l'administration et à la pédagogie.

Veillez agréer, madame la Ministre, nos salutations les plus respectueuses.

Francine Beaudoin, directrice générale du CPE Fanfan Soleil, de Ste-Thérèse, 23 années d'expérience dans la garde en milieu familial.

Pierrette Boisjoli, directrice générale du CPE Ton Ami Pipo, de St-Eustache, 23 années d'expérience dans la garde en milieu familial.

Diane Chatigny, directrice générale du CPE Des Jardins, de Ste-Foy, 21 années d'expérience dans la garde en milieu familial. A coordonné simultanément 4 agences de services de garde en milieu familial.

Jean-Marc Lopez, directeur général du CPE La Trottinette Carottée, 18 années d'expérience dans la garde en milieu familial. A développé 4 projet d'agences de services de garde en milieu familial.

Anna Sama, directrice générale du CPE La Grenouille Rose, de Montréal, 12 années d'expérience dans la garde en milieu familial.